

CONDITIONS D'ACCÈS – ÉPREUVES DE SÉLECTION

PARCOUSUP

SELON L'ARRÊTÉ DU 13 DECEMBRE 2018 MODIFIANT L'ARRÊTÉ DU 31 JUILLET 2009 relatif au diplôme d'État infirmier, Parcousup est la plateforme nationale de préinscription en première année de l'enseignement supérieur en France. Il concerne :

- Les lycéens, apprentis, étudiants en recherche d'une réorientation qui souhaitent s'inscrire en première année de l'enseignement supérieur (Licences, STS, instituts de formation en soins infirmiers). Ils doivent constituer un dossier et formuler des vœux sur Parcousup.

ÉPREUVES DE SÉLECTION

SELON L'ARRETE DU 13 DECEMBRE 2018 MODIFIANT L'ARRETE DU 31 JUILLET 2009 RELATIF AU Diplôme d'Etat d'Infirmier : les modalités d'accès à la formation infirmière pour les candidats issus de la formation professionnelle continue (aide-soignant / auxiliaire de puériculture) et ceux en reconversion professionnelle justifiant de trois années minimum d'expérience sont définies comme suit :

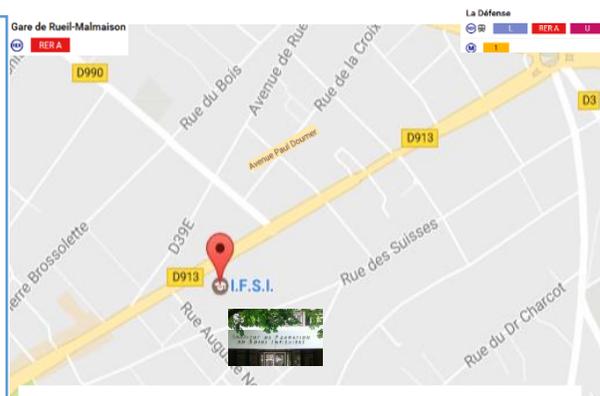
- Les candidats doivent satisfaire aux deux épreuves de sélection
- Un entretien portant sur l'expérience professionnelle du candidat ;
- Une épreuve écrite comprenant une sous-épreuve de rédaction et/ ou de réponses aux questions dans le domaine sanitaire et social et une sous-épreuve de calculs simples.
- L'entretien de vingt minutes est noté sur 20 points. Il s'appuie sur la remise d'un dossier permettant d'apprécier l'expérience professionnelle, le projet professionnel et les motivations du candidat.
- La sous-épreuve de calculs simples est notée sur 10 points. Elle permet d'apprécier les connaissances en mathématiques des candidats.
- Une note inférieure à 8/20 à l'une des deux épreuves prévues est éliminatoire.
- Pour être admis, le candidat doit obtenir un total d'au-moins 20 sur 40 aux épreuves.

PLAN D'ACCÈS

Situé sur la D913, l'IFSI de Rueil-Malmaison est localisé à 10 km de Paris, dans les Hauts-de-Seine (92).

Il est accessible par:

- la ligne RER A et le Métro 1 Station « La Défense, puis prendre à la gare routière, le Bus n°258 (Direction Rueil-Malmaison – La Jonchère) arrêt « Boulevard National »
- La ligne RER A, station « Rueil-Malmaison », puis prendre le Bus n°244, arrêt « Rueil-ville » puis cinq minutes à pied
- Véhicule : D913



Institut de Formation en Soins Infirmiers du CHD STELL
25 avenue Paul Doumer – 92500 Rueil-Malmaison.
☎ 01 47 16 95 31 ✉ ifsi.stell@ch-rueil.fr
<http://www.chd-stell.fr/>

Avril 2022



INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS



PRESENTATION

Institut de Formation en Soins Infirmiers du CHD STELL

25 avenue Paul Doumer – 92500 Rueil-Malmaison.

☎ 01 47 16 95 31

✉ ifsi.stell@ch-rueil.fr <http://www.chd-stell.fr/>

PRÉSENTATION DE L'IFSI DU CHD STELL

L'hôpital STELL a été fondé par Monsieur TUCK le 22 août 1903. Il porte le nom de son épouse Julia STELL.

Le Centre hospitalier a créé l'école d'infirmières en 1976.

Elle a pris le nom d'Institut de Formation en Soins Infirmiers en 1992 (IFSI) et depuis 2009, l'institut est en partenariat avec la faculté de Médecine Sorbonne Université (MSU) - Paris VI.

CAPACITÉ D'ACCUEIL

L'Institut de Formation en Soins Infirmiers du CHD STELL à Rueil-Malmaison accueille

- 3 promotions de 100 étudiants.

LOCAUX - ÉQUIPEMENT

L'IFSI est doté de :

- 4 salles de cours équipées de tableaux blancs interactifs, vidéoprojecteurs et ordinateurs
- 1 amphithéâtre
- 1 CDI avec un fonds documentaire et iconographique, un parc informatique avec accès au portail intranet et des ressources numériques : Médiformation, MyKomunoté
- 6 salles de TP et TD au sein du CHD STELL dont 1 salle de simulation.

RESSOURCES

La formation est assurée par :

- Une équipe pédagogique constituée de formateurs et de cadres de santé
- Une équipe administrative chargée de la gestion des promotions et l'organisation des instances
- Une responsable des ressources documentaires et numériques
- Des intervenants sollicités pour leur expertise dans le cœur de métier
- Des enseignants chercheurs universitaires

FORMATION CONTINUE

L'équipe pédagogique assure des formations continues alliant adaptabilité, esprit d'équipe, humanisme et ouverture. Elles sont éligibles au Développement Professionnel Continu.

L'accompagnement des étudiants en stage : Formation des tuteurs de stage paramédicaux

Elle a pour objectif de professionnaliser la fonction de tuteur de stage et assurer aux professionnels concernés une formation adaptée et harmonisée. Elle garantit aux étudiants en soins infirmiers un accompagnement en stage de qualité sur le territoire des Hauts-de-Seine et des départements limitrophes.

Elle pour objectifs de :

- S'approprier les référentiels de formation et de compétences
- Reconnaître et utiliser les outils proposés par le référentiel de formation
- Identifier les missions des différents professionnels intervenants auprès de l'étudiant
- Développer les missions du tuteur (accompagnement pédagogique, suivi et évaluation...)
- Clarifier la notion de compétences et l'adapter aux situations prévalentes.

FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

La formation en soins infirmiers se fonde sur le Référentiel de la formation du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat infirmier. D'une durée de trois ans, elle alterne les enseignements théoriques et aux pratiques (cliniques) effectués en stage.

Le Diplôme d'Etat Infirmier est de niveau II : diplôme de second cycle universitaire et s'obtient par l'obtention 180 crédits européens sur six semestres :

Les Unités d'Enseignement sont liées entre elles et contribuent à l'acquisition de six compétences dont :

- Sciences humaines, sociales et droit
- Sciences biologiques et médicales ;
- Sciences et techniques infirmières fondements et méthodes
- Sciences et techniques infirmières interventions
- Intégration des savoirs et posture professionnelle infirmière
- Méthodes de travail

La formation est répartie en six semestres de 20 semaines en alternance.

L'organisation des enseignements théoriques (**2 100 H**) repose sur :

- Cours magistraux
- Travaux dirigés et Travail personnel guidé

L'enseignement pratique (clinique) se fait en 7 stages (soit 2 100 H)

- **S1**, Stage de 5 semaines
- **S2, S3, S4, S5** stages de 10 semaines
- **S6** stage de 7 et 8 semaines

4 types de stages sont effectués :

- Soins de courte durée (médecine, chirurgie...)
- Soins en santé mentale et psychiatrie
- Soins de longue durée et soins de suite et de réadaptation
- Soins individuels ou collectifs sur des lieux de vie (EHPAD, infirmiers libéraux).

DROIT D'INSCRIPTION – COÛT DE FORMATION

FRAIS D'INSCRIPTION A CHAQUE RENTREE SCOLAIRE

- Droits de scolarité : 170€ ;
- Cotisation La Contribution Vie Étudiante et Campus (CVEC) : 92€.
- Frais d'inscription université : 49,10€

Le statut est considéré à l'entrée en formation et vaut pour toute la durée de la formation.

COÛT DE LA FORMATION

- Le montant de la formation s'élève à 24 000€ soit 8000€ par an.
- Pour les étudiants éligibles à la subvention, la formation est prise en charge par le Conseil Régional d'Ile-De-France.
- Pour les étudiants ne relevant pas de la subvention du conseil régional, ils peuvent financer leur formation par :
 - Un employeur,
 - Un organisme de financement,
 - Un autofinancement.